



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Lignes directrices sur la compartimentation



PESTE PORCINE AFRICAINNE

Checklist
de biosécurité

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Contrôle des intrants					
▶ Prévenir l'introduction du virus de la peste porcine africaine (VPPA) dans le compartiment	Conformément à l'article 15.1.22. du Code terrestre, veiller à ce que le VPPA ne soit pas introduit dans le compartiment par l'utilisation d'eaux grasses dans l'alimentation des animaux				
	Veiller à ce que les aliments pour animaux (intrants) ne soient pas contaminés par le VPPA avant leur entreposage (ex. bonne pratique de gestion approuvée)				
	Veiller à empêcher toute contamination des aliments pour animaux par le VPPA lors de leur entreposage dans le compartiment				
	Veiller à ce que la litière ne soit pas contaminée par le VPPA lors de son entreposage dans le compartiment				
	Garantir une source d'eau exempte de VPPA				
	Veiller à ce que les porcs vivants (intrants) proviennent de sources sûres indemnes de VPPA				
	Veiller à ce que les autres intrants pertinents proviennent de sources de PPA et que les procédures adéquates d'entreposage et de livraison soient suivies				
Transport et véhicules					
▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans le compartiment ▶ Prévenir la contamination croisée des porcs et des produits porcins	Nettoyer et désinfecter les bétailières de manière adéquate entre chaque utilisation				
	Veiller à ce que les véhicules de transport ne soient pas contaminés pendant le nettoyage et la désinfection				
	Veiller à ce que les porcs ne soient pas exposés au VPPA pendant le chargement et le déchargement				
	Veiller à ce que seuls les véhicules de l'exploitation transportent les visiteurs dans les installations du compartiment				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Emplacement, aménagement et structure des installations					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir la ségrégation/séparation ▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans le compartiment 	<p>Veiller à ce que les composantes du compartiment soient situées, conçues et construites de manière à empêcher l'introduction ou l'établissement du VPPA</p>				
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'établissement du VPPA dans les composantes du compartiment ▶ Réduire l'impact dans l'éventualité d'une incursion du VPPA ▶ Accélérer le recouvrement du statut du compartiment après une incursion du VPPA ▶ Prévenir la contamination croisée entre les ouvriers agricoles, le matériel, etc. ▶ Prévenir la propagation du VPPA après une incursion 	<p>Veiller à ce que les porcheries du compartiment soient espacées adéquatement, en fonction de la sous-population porcine, et que le compartiment possède une installation de quarantaine ou d'isolement appropriée</p>				
Biosécurité interne					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'établissement du VPPA dans les composantes du compartiment ▶ Prévenir une contamination croisée par le VPPA entre les différentes composantes du compartiment 	<p>Veiller à ce que le personnel du compartiment soit formé à tous les protocoles et toutes les procédures opérationnelles normalisées (PON)</p>				
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir la propagation du VPPA dans la sous-population porcine après une incursion du VPPA 	<p>S'assurer que les composantes du compartiment ne soient pas contaminées, en veillant au nettoyage et à la désinfection adéquats des composantes du compartiment et des unités ou sous-unités fonctionnelles, avec emploi des désinfectants approuvés</p>				
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduire l'impact d'une incursion du VPPA dans le compartiment ▶ Accroître l'accès au marché pour le compartiment ▶ Accélérer le recouvrement du statut du compartiment après une incursion du VPPA 	<p>Veiller à empêcher toute contamination croisée des installations, du matériel ou du personnel du compartiment lors des déplacements du personnel dans le compartiment</p>				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
	Veiller à empêcher toute contamination croisée avec le VPPA lors du partage du matériel et lors des déplacements dans le compartiment				
	Évaluer tout risque de VPPA émanant des visiteurs ou du personnel suite à un contact avec des agents à risque à l'extérieur du compartiment				
	Veiller à ce que tout membre du personnel, avant tout contact avec un animal, se lave soigneusement les mains et se change pour mettre des vêtements propres, ou prenne des mesures équivalentes				
	Veiller à ce que les différents groupes de porcs présents dans le compartiment soient bien gérés, avec une séparation appropriée du personnel et du matériel, ou toute autre mesure équivalente				
	Veiller à ce qu'un système de surveillance épidémiologique approprié pour la PPA soit en place pour la sous-population animale présente dans le compartiment				
Contrôle des extrants					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir la contamination croisée/l'infection des porcs et des produits porcins par le VPPA ▶ Garantir la sécurité des échanges de porcs et de produits porcins 	Veiller à empêcher toute contamination croisée et garantir la sécurité des échanges grâce au contrôle des mouvements, l'identification et la traçabilité des porcs et des produits porcins				
	Veiller à empêcher toute contamination croisée lors du transport des porcs et de marchandises connexes				
	Gérer les boues et les déchets biologiques dans les zones situées à l'intérieur et à l'extérieur du compartiment, y compris toutes les unités ou sous-unités fonctionnelles				
	Veiller à empêcher toute contamination croisée des porcs et des marchandises connexes lors des procédures d'abattage, de découpe et de transformation				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Nettoyage et désinfection					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'établissement du VPPA dans les composantes du compartiment ▶ Réduire l'impact d'une incursion du VPPA dans le compartiment ▶ Accélérer le recouvrement du statut du compartiment après une incursion du VPPA ▶ Accroître l'accès au marché du compartiment ▶ Prévenir la contamination croisée/l'infection du matériel et des porcs 	S'assurer du nettoyage rigoureux du sol des enclos entre les lots de porcs, du nettoyage et de la désinfection faciles du matériel, ainsi que de l'usage approprié des désinfectants				
Traçabilité et traitement des approvisionnements					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans le compartiment ▶ Prévenir la contamination croisée des intrants /extrants par le VPPA 	S'assurer de l'identification précise des porcs et des marchandises connexes et garantir ainsi qu'ils proviennent du système du compartiment				
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir la sécurité sanitaire des échanges de porcs et de produits porcins 	S'assurer de bonnes pratiques de contrôle qualité des approvisionnements entrant				
	Assurer un suivi adéquat du transport/de la livraison des porcs et des marchandises connexes entre le compartiment et l'abattoir et/ ou l'entrepôt				
	Dans l'abattoir et les ateliers de découpe et de transformation, appliquer les mesures appropriées pour garantir que la viande de porc et les autres produits connexes soient indemnes de VPPA				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Personnel					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans les composantes du compartiment ▶ Prévenir la contamination croisée par le VPPA entre les différentes composantes du compartiment 	<p>Veiller à ce que le personnel soit formé aux mesures de biosécurité nécessaires pour prévenir toute introduction du VPPA ou contamination croisée et veiller à contrôler, par des évaluations suivies, la bonne compréhension des protocoles de biosécurité et de leur éventuelle actualisation ou modification</p>				
	<p>Fournir le matériel pédagogique détaillé de la formation sur la biosécurité, avec des tests validés et documentés</p>				
Contrôle de l'accès des visiteurs					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans le compartiment 	<p>S'assurer d'une entrée limitée et contrôlée dans les installations et les autres unités et sous-unités fonctionnelles du compartiment</p>				
	<p>Limiter au strict minimum la circulation des visiteurs/ du personnel dans le compartiment</p>				
	<p>Veiller à ce que les visiteurs se conforment à la politique du compartiment en matière de biosécurité</p>				
	<p>Veiller à ce que le personnel applique les protocoles de chargement et déchargement des porcs vivants, des aliments pour animaux et des autres intrants</p>				
	<p>Appliquer les mesures appropriées pour maintenir une séparation physique entre les porcs sauvages ou élevés en liberté et les autres porcs et animaux de rente présents dans le compartiment</p>				
	<p>Veiller à limiter au strict minimum les substances attirant les oiseaux, les rongeurs, ainsi que les porcs sauvages et élevés en liberté dans le périmètre du compartiment</p>				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Documentation					
▶ Garantir la traçabilité des animaux et des produits d'origine animale entrants et sortants ou des intrants connexes	Veiller à ce que les informations sur les visiteurs et les véhicules entrants dans le compartiment soient consignées				
▶ Accroître l'accès au marché du compartiment	Assurer l'identification et la traçabilité des porcs et des produits porcins en direction, à l'intérieur et en provenance du compartiment, y compris pour des intrants pertinents comme les aliments pour les animaux				
▶ Réduire dans toute la mesure du possible l'impact d'une incursion du VPPA dans le compartiment					
▶ Accélérer le recouvrement du statut du compartiment après une incursion du VPPA	Veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement et les acteurs du compartiment offrent une assurance qualité en ce qui concerne la contamination et/ou l'infection par le VPPA				
▶ Prévenir la contamination croisée des animaux et des produits d'origine animale entrants et sortants	Veiller à la bonne tenue des registres en ce qui concerne l'introduction de tous les nouveaux porcs				
Performances de production					
	Veiller à ce que l'état de santé général de la sous-population de porcs dans le compartiment fasse l'objet d'un examen quotidien. Des changements dans la consommation des aliments pour animaux peuvent servir d'indicateurs pour toute modification de l'état de santé				
▶ Accroître l'accès au marché du compartiment	Pour prévenir toute propagation du VPPA, des examens <i>post mortem</i> devront être pratiqués pour tout décès dont la cause serait difficile à identifier (ex. écrasement d'un porcelet en période néonatale)				
▶ Respecter les protocoles nationaux afférents à la biosécurité					
▶ Prévenir la propagation du VPPA chez les porcs	Veiller à la bonne tenue des dossiers médicaux (ex. carnets de vaccination et incidence de maladies autres que la PPA)				
	Veiller à ce que la détection rapide, dans le cadre de la surveillance du compartiment, soit opérationnelle				

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES À METTRE EN ŒUVRE	FORMATION (O/N/SO)	PROTOCOLE (O/N/SO)	CONFORMITÉ (O/N/SO)	REMARQUES
Quarantaine ou nouvelles introductions					
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir l'introduction du VPPA dans le compartiment ▶ Accélérer le recouvrement du statut du compartiment après une incursion du VPPA 	Veiller à ce que l'introduction de nouveaux porcs dans le compartiment se fasse selon une fréquence appropriée				
	Avant l'achat de nouveaux porcs, examiner les antécédents/dossiers médicaux du troupeau afin de limiter dans toute la mesure du possible le risque de VPPA résultant de leur introduction				
	Veiller à ce que les porcs vivants (intrants) soient sains, avec une certification sanitaire à jour				
	S'assurer de l'emplacement approprié d'une installation de quarantaine ou d'isolement équipée de manière adéquate et située loin des autres enclos				
	S'assurer de procédures de quarantaine sûres et appropriées avant l'introduction de nouveaux de porcs				
	Faire en sorte d'éviter que le personnel responsable de la quarantaine ait à se déplacer et veiller à ce que le matériel de l'installation de quarantaine/d'isolement ne soit pas partagé avec les autres unités				
	Veiller à ce que les porcs présents dans les installations de quarantaine soient testés avant d'être introduits dans les autres sous-populations de porcs présentes dans le compartiment				
	S'assurer d'un suivi régulier des porcs en isolement et en quarantaine				